CAHIER REVENDICATIF de la BO Nord de l'Agence Intervention de Meurthe et Moselle - site de HEILLECOURT Déposé le 13 décembre 2017 en présence de la CGT

Concernant nos revendications locales, nous exigeons :

- Compensation de la baisse du pouvoir d'achat.

Point 1 : augmentation du salaire national de Base (gelé en 2017, proposition 2018 0,2%),
Réponse direction : voir négociation nationale en cours
2 commissions paritaires de branche ont eu lieu et une conclusive le 14 décembre.

Point 2 : compensation de la hausse de 1,7 % de la CSG pour les actifs et inactifs à réaliser en une seule fois,
Réponse direction : voir négociation nationale en cours
Nombreuses démarches ENEDIS vers les pouvoirs publics.

Point 3 : augmentation du nombre de niveaux de rémunération,
Réponse direction : voir négociation nationale en cours

Point 4 : augmentation mensuelle de 200 € pour tous les agents,
Réponse direction : voir négociation nationale en cours

Point 5 : augmentation du « 1% » pour les activités sociales,
Réponse direction : voir négociation nationale en cours

Point 6 : augmentation des pensions des INACTIFS à la hauteur de 2,8%,
Réponse direction : voir négociation nationale en cours

Point 7 : Reclassements avec application des principes ci-dessous :
GF3 : entrée en AI comme exécutant
GF4 : exécutant avec astreinte
GF5 : Chargé de travaux sur petits chantiers
GF6 : Chargé de travaux et Chargé de consignation pour son propre compte
GF7 : Chargé de travaux et Chargé de consignation pour entreprise
Réponse direction : les précisions ont été partagées avec les Organisations Syndicales lors des concertations Emplois et Transformation Activités de proximité et ce point est détaillé page 50 et 51 dossier CCE lui aussi largement partagé avec les Organisations syndicales.

Point 8 : Manque de reconnaissance salariales par rapport aux compétences
Réponse direction :

CAHIER REVENDICATIF de la BO Nord de l'Agence Intervention de Meurthe et Moselle - site de HEILLECOURT Déposé le 13 décembre 2017 en présence de la CGT

Les taux de promotions, AC, quotas spécifiques sont appliqués à la DR Lorraine au sein de l'ensemble des équipes. Ces attributions sont proposées par le management sur la base du savoir-faire, savoir être et implication en matière de Prévention Santé Sécurité.
Il est à noter que la DR Lorraine utilise l'ensemble des taux d'avancements disponibles et aura attribué plus de 180 GF ou équivalent si transformé en 1 ou 2 NR grâce au taux de promotion.

- Conditions de travail.

Point 9 : Arrêter de prendre les agents pour des bouches trous. (en chantier, linky, astreinte)
Réponse direction : Les activités d'une Agence Interventions sont variées avec des activités historiques réseau et technique clientèle mais aussi en transformation (Linky, Clients…).
La programmation s'adapte donc en fonction des attendus Clients, réglementaires et de la montée en compétences des agents. De plus, nous veillerons à assurer le maintien des compétences métier.

Point 10 : Manque d'écoute et de soutien de la part du responsable hiérarchique. A-t-il les moyens de le faire ?
Réponse direction : La BO Heillecourt Nord a été réorganisée avec 3 MPRO et bénéficie sur le même site de l'encadrement de l'agence et de la CPA.
Par ailleurs, les résultats MY EDF permettront de dégager des axes d'amélioration, complémentaire à l'action QVT menée avec médecin du travail et assistante sociale et qui est intégrée par le nouveau chef d'agence.

Point 11 : Problème organisation des chantiers notamment avec la CPA (pas d'accès, manque descriptif des travaux sur les BT, Mauvaises habilitations, aucune préparation, …)
Réponse direction : La CPA, équipe nouvelle, doit encore progresser dans la programmation des activités. Elle doit travailler de concert avec les TE et les managers. Les nouveaux outils à venir doivent faciliter l'adéquation compétences/type de chantier. Des contrôles sur les BDT sont et continueront à être réalisés pour en améliorer la qualité.

Point 12 : Ne plus demander aux intérimaires de la CPA d'ouvrir des BT car n'ont aucune connaissance technique et de nombreuses anomalies sont constatées sur les bons de travaux
Réponse direction : Un point sera réalisé sur l'activité des intérimaires pour vérifier que l'activité confiée est en adéquation avec leurs compétences.

Point 13 : Indemnités de déplacement supprimées sans en informer les salariés
Réponse direction : La reprise par les managers de la validation GTA permettra aux agents un échange rapide chaque semaine sur ce point. Si des écarts non traités persistent, les remonter

pour un traitement rapide.

Point 14 : Les entretiens individuels, dans le cadre du déménagement, n'ont pas tous été réalisés et des retours d'entretiens sont toujours en attente,
Réponse direction : Un seul agent n'a pas été reçu formellement, du fait de son absence au travail lors des dates prévisionnelles d'entretien. Ce dernier sera donc réalisé avant le 15/01/2018. Nous remonter les agents n'ayant pas eu le compte-rendu de leur entretien, qui, pour nous, ont été transmis.

Point 15 : Problèmes avec des PDA qui ne fonctionnent pas et absence de référent pour solutionner le problème,
Réponse direction : Chaque BO est dotée d'un référent ex-UCF qui maitrise la problématique PDA (Dominique Starck, Vincent Jeandel). A partir de 2018, les PDA seront remplacés par des tablettes.

Point 16 : Zone de travail modifiée (prime pour changement)
Réponse direction : Aucun texte ne prévoit ce type de prime.

Point 17 : Clarification sur sécurité gens du voyage (les agents ne veulent plus intervenir) sentiment d'insécurité
Réponse direction : Enedis demande à ce que chaque intervention d'agents soit accompagnée des forces de l'ordre et en lien avec la collectivité locale concernée.

- Emplois

Point 18 : Mal être au travail : Manque de personnel et d'effectif qualifié (Agents en maladie, jeunes agents non formés, manque de formation de CDC)
Réponse direction : L'ensemble des postes vacants à l'organigramme font l'objet d'une publication ou d'un recrutement externe. En 2017, les emplois ont tous été pourvus. Reste à pourvoir les emplois correspondant aux derniers départs.
Voir également ci-dessus action QVT socle d'améliorations à venir.

Point 19 : Modification du planning d'astreinte. Pour quelle raison ?
Réponse direction : Le planning a été refondu en fonction des présents sur le 1er semestre 2018.

Point 20 : Immobilisation véhicule au garage : Si coût supérieur à 500 euros, il faut une autorisation du pôle auto et délai trop long. (Véhicules immobilisés trop longtemps)
Réponse direction :
Problème identifié faisant l'objet d'échanges réguliers avec USR. De plus, une solution complémentaire au seul garage existant (Renault Laxou) est en cours de recherche.